

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
 Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du samedi 8 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

Le huit juillet deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Isabelle PROTET,

Absents excusés :

Membres élus : Katell BEUCHER (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*)

Membres nommés : Odette BOUVIER, André LELIEVRE

***Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.
 Madame Catherine GUIBERT a été désignée secrétaire de séance.***

2023 : 08/07-03 Reprise des résultats d'affectation 2022 / Annule et remplace la délibération
2023 :18/03-04

Une erreur matérielle de reprise des résultats de fonctionnement a été constatée par le Service de Gestion Comptable de Vitré tel que :

Dépenses fonctionnement :

Chapitre 011 compte 6248 (ou autre) -0,70 €

Chapitre 002 +0,70 €

Suite à ce constat, il est proposé au Conseil d'Administration de reprendre les résultats d'exécution 2022 tel que présentés dans le tableau ci-après :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (déficit) (D002)	-2 123,82 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (R001)	+ 7 490,56 €
Besoin de financement	0 €
Reprise du déficit de fonctionnement	2 123,82 €
Reprise de l'excédent d'investissement	7 490,56 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le 12/07/2023

ID : 035-263503336-20230708-DELIB_080723_03-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve :

- la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2022 et présentés au tableau ci-dessus :
 - section d'investissement (*voté par chapitre*)
 - section de fonctionnement (*voté par chapitre*)
- le report de la somme de 2 123,82 € en déficit de fonctionnement
- le report de la somme de 7 490,56 € en excédent d'investissement

Fait les dits jour, mois et an.
Pour extrait certifié conforme.
Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S.

